

LE MOT DU MAIRE

Nous pensions que 2020 serait une année d'exception et espérons que 2021 nous permettrait de retrouver une vie normale. Il n'en est rien pour l'instant et bien que l'année ne fasse que débiter, nous ne pouvons prévoir le retour des rencontres que nous reprogrammions tous les ans : « village propre », repas des voisins, animations... C'est ainsi que « les vœux du maire », traditionnellement programmés le dernier vendredi de janvier, ont été annulés. Ce rassemblement aurait permis de faire la connaissance de nouveaux arrivants sur la commune. Nouvelles familles à qui je souhaite la bienvenue, et que j'invite, si ce n'est déjà fait, à prendre contact avec la mairie.

Comme vous l'avez constaté, les travaux ont repris sur le parking de Roconval et devaient se terminer avant la fin avril. Par ailleurs, la tranche du contrat rural concernant le cimetière devrait commencer rapidement. Parallèlement, la remise en état des bas-côtés et trottoirs endommagés par les travaux de la société ECR, mandatée par Enedis, m'ont été promis prochainement. Même chose pour la partie entreprise par le département au Mal Gardé.

Vous trouverez en pages intérieures les modalités de vote pour trois projets qui nous tiennent particulièrement à cœur, et que j'ai initiés à trois niveaux différents : commune, communauté de communes et SMIRTOM. Je compte sur votre implication active pour obtenir la subvention complémentaire liée à ce budget participatif.

En espérant que les prochaines semaines nous permettent de nous rencontrer à nouveau, lors d'un évènement festif.

Prenez soin de vous.

Frédérique Cambourieux

A vos agendas

Mardi 9 mars : Collecte des encombrants
Jeudi 2 septembre : Collecte des encombrants
26 Septembre (à confirmer) : Village propre



Horaires d'ouverture de la Mairie:

Mercredi: 9h-12h

Mardi et Jeudi : 14h-18h

**Pour rencontrer Madame le Maire
prendre rendez-vous auprès de
Catherine VICQ**

Tél : 0134797002

1 rue St léger

95510 AMENUCOURT

mairie.amenucourt@wanadoo.fr

<http://mairie-amenucourt.fr/>



CE QUI SE PASSE PRES DE CHEZ VOUS

Travaux d'accès et création d'un chemin à l'Ecole du Grand Saule par les parents d'élèves en collaboration avec la mairie de La Roche Guyon.



Contrat rural : reprise des travaux sur le parking de Roconval



Inondations route de Fourges





INFOS EN VRAC



Avez-vous vos nouveaux bacs de collecte ?

Tous les déchets doivent impérativement être présentés dans les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin



À partir du 1^{er} juillet 2021, seuls les bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin seront collectés. Les autres bacs ou les sacs seront refusés

Bacs roulants avec le logo SMIRTOM du Vexin
 Couvercle jaune pour les emballages papiers
 Couvercle vert pour le verre
 Couvercle gris pour les ordures ménagères

Si vous n'avez pas eu vos bacs ou si un de vos bacs n'est pas adapté à la taille de votre foyer, contactez la société :

ESE Numéro vert : **0800 002 617**

Plateforme internet :

https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/
 (lien repris sur le site internet du syndicat)

Un doute, une question ? **01 34 66 18 40** <http://smirtomduvexin.net/>

À PARTIR DU 1^{ER} FÉVRIER 2021, L'ACCÈS À VOTRE DÉCHÈTERIE ÉVOLUE !



Les vignettes remplacent les cartes !



Demandez vite votre vignette !
www.Sygom.fr

sygom **VENIR À LA DÉCHÈTERIE DEVIENT**
 +SIMPLE +FACILE +RAPIDE **Seine Normandie**
 AGGLOMÉRATION

RAPPEL SMIRTOM
 Le règlement du SMIRTOM prévoit la sortie des poubelles la veille. En aucun cas celles-ci ne doivent rester sur la voie publique.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS (mardi 9 mars et jeudi 2 septembre)

Nous vous rappelons que :
 la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m³ par habitation
 Et qu'ils doivent être sortis la veille du ramassage

Déchets refusés lors des collectes d'encombrants
• Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
• Objets dont les mesures excèdent 1.75 m x 1.50 m x 0.50 m
• Gravats
• Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)
• Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
• Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
• Déchets verts et souches d'arbres
• Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)



APPEL A VOTER

JE VOTE POUR UN PROJET

Le vote se fait exclusivement sur le site budgetparticipatif.iledefrance.fr

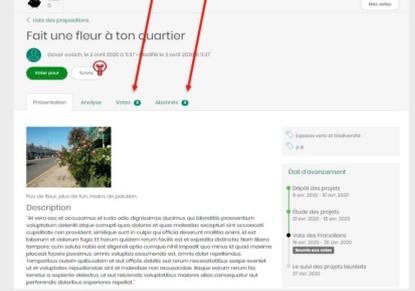
Tous les Franciliens ayant atteint la majorité numérique (15 ans) peuvent voter



Pour en savoir plus sur les projets déposés, je peux consulter les fiches descriptives complètes en cliquant sur le « titre » du projet

- Au niveau de la fiche descriptive d'un projet, je peux consulter les différentes informations déposées par le porteur de projet :
- La description complète du projet
 - La zone d'impact
 - La thématique et la catégorie du projet
 - Les dates prévisionnelles de début et de fin
 - Le montant sollicité pour la réalisation des travaux
 - L'état d'avancement
 - Les visuels

Je peux également voir le nombre de vote et d'abonnés dont dispose déjà le projet



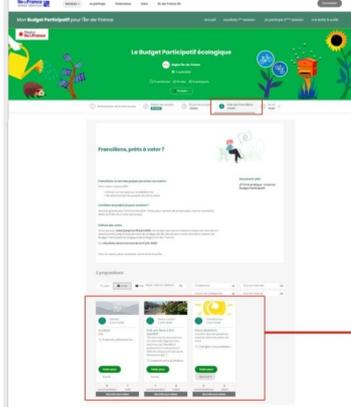
Astuces :
 Vous pouvez également vous abonner à vos projets coups de cœurs pour être informé de leur actualité. Pour cela, il suffit de **cliquer sur le bouton « Suivre »** au niveau d'une fiche projet.
 → Pour en savoir plus, consultez la fiche pratique « Je suis l'avancement des projets »

2 J'accède aux projets déposés

Pour accéder à la liste des projets déposés, je clique sur « Je Participe à la 2^{ème} session »



Je m'assure que je suis bien sur l'onglet « Vote des Franciliens »



Et je retrouve la liste des projets déposés et soumis aux votes

4 Je vote

Après avoir pris connaissance des projets déposés, je peux sélectionner les propositions pour lesquelles je souhaite accorder mon vote



Pour cela, il me suffit simplement de cliquer sur « Voter pour » au niveau de la fiche descriptive du projet en question

Je peux également voter pour un projet au niveau de la liste de tous les projets déposés en cliquant sur « Voter Pour »



- Astuces :**
- Vous pouvez voter autant que vous le souhaitez, dans la limite d'un vote par projet.
 - Vous pouvez également laisser un commentaire au porteur de projet pour lui exprimer votre soutien ou donner votre avis.
 - Vous pouvez partager sur les réseaux sociaux ou par mail la fiche du projet que vous soutenez en cliquant sur « Partager »
 - Vous pouvez retrouver la liste des projets pour lesquels vous avez votés en cliquant sur « Mes votes » dans le bandeau qui s'affiche au niveau d'une fiche projet ou de la phase vote du projet.



Mairie
d'Amenucourt

Un jardin pour tous Votez pour notre projet



Dans l'objectif de réaliser un jardin communal après défrichage. Plantation d'un micro verger et potager avec l'installation de nichoirs et d'abris pour insectes à des fins pédagogiques et pour la protection de notre faune. Ce projet a pour ambition la formation et la sensibilisation de chacun notamment l'utilisation optimale du compost et l'accueil des enfants des écoles.

Une part de la subvention de la Région Ile de France est soumise au vote des franciliens :



**Présentation des 3 projets
environnementaux**

Augmentez le montant de notre subvention en votant pour notre projet :

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/projects/le-budget-participatif-ecologique-2eme-session/collect/depot-des-projets/proposals/un-jardin-pour-tous>

Les votes sont ouverts jusqu'au 8 mars : on compte sur vous !!!



Lutte contre les dépôts sauvages



Afin de lutter contre les dépôts sauvages de plus en plus importants, la communauté de communes souhaite mettre en place des outils de prévention tels que des barrières, enrochements ou système caméra.



Augmentez le montant de notre subvention en votant pour notre action :

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/projects/le-budget-participatif-ecologique-2eme-session/collect/depot-des-projets/proposals/lutte-contre-les-depots-sauvages>



**Après avoir créé mon compte, je
vote pour chacun des trois !**



Mise en place du compostage Votez pour notre projet



Dans un objectif de réduction des déchets, le SMIRTOM du Vexin souhaite mettre en place le compostage individuel : les habitants qui le souhaitent pourront acheter un composteur, un aérateur et un bioseau pour composter leurs déchets fermentescibles



Cette dotation sera financée à parts égales par la Région Ile-de-France, le SMIRTOM du Vexin et les usagers

Une part de la subvention de la Région Ile-de-France est soumise au vote des franciliens

Augmentez le montant de notre subvention en votant pour notre action :

<https://budgetparticipatif.smartidf.services/projects/le-budget-participatif-ecologique-2eme-session/collect/depot-des-projets/proposals/mise-en-place-du-compostage-individuel-sur-le-territoire-du-smirtom-du-vexin>

Les votes sont ouverts jusqu'au 8 mars 2021 : on compte sur vous !



Avec l'application ILLIWAP
recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone
Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 <http://smirtomduvexin.net/>





COMPTE RENDU du CM du 25/11/2020

Modifications des statuts de la CCVVS: Lors de la réunion du conseil communautaire du 7 novembre 2020, les délibérations suivantes, portant modification des statuts ont été prises. Conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, notre commune doit délibérer sur l'ensemble de ces points.

Retrait de la notion de « compétences optionnelles et de compétences facultatives » et remplacement par la notion de « compétences supplémentaires »

Modification de l'article 15.1 des statuts portant sur la compétence ruissellement

Modification de l'article 15.2 des statuts portant sur l'étude et le fonctionnement des équipements d'intérêt communautaire

Modification de l'article 15.3 des statuts portant sur la voirie communautaire.

Modification de l'article 15.7 des statuts portant sur la sécurité publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ces modifications à l'unanimité

PLUi: L'Etat demande de plus en plus aux intercommunalités de prendre cette compétence. Cela permettrait d'avoir une vision globale des enjeux d'urbanisme pour l'intercommunalité. Ce transfert était prévu le 1^{er} janvier 2021, il est désormais reporté au 1^{er} juillet 2021. Il en ressort la perte du droit de préemption urbain aux maires dans leur commune. Ce point est essentiel pour les mairies, certains projets en dépendent. Le conseil municipal après en avoir délibéré, refuse de transférer la compétence du plan local d'urbanisme, à l'unanimité.

Marais de Frocourt: Les statuts étant anciens devaient être refaits. La prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux devait redéfinie. Ce syndicat est à vocation exclusive d'exploitation forestière. Les compétences environnementales telles que la GEMAPI, le ruissellement sont exclues. Ces nouveaux statuts sont soumis à l'approbation des communes d'Amenucourt, Bray et Lu et Vexin sur Epte. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte ses nouveaux statuts à l'unanimité

Eclairage Public : Madame le Maire présente une demande d'un habitant concernant l'éclairage public sur la route du Chesnay. De sa maison au cimetière, la distance est de 350 mètres 4 réverbères seulement sont implantés. Effectivement sur ce tronçon, il y a des points noirs. Afin de résoudre ce problème, il est proposé de mettre deux ou trois têtes de lanternes. Contact sera pris avec l'entreprise pour étude et chiffrage des travaux. D'autre part un problème d'élagage se pose sur cette route. Cette compétence reste du ressort du Maire même sur la voirie d'intérêt intercommunal. L'ensemble des propriétaires riverains devront être contactés par courrier. Madame le Maire propose d'étudier la possibilité d'une demande de programme d'enfouissement des lignes par le SIERC sur cette route.

Point sur les Commissions Syndicales et Intercommunales:

Commission sénior : création des groupes de travail : manifestations festivités futures, bien-être, guide médico-social, thématique des séniors au volant- plateforme déplacement sénior.

Commission jeunesse : proposition d'un apprentissage du code de la route aux jeunes de 12 ans à 14 ans

Commission environnement : présentation des délégués et tour de table sur les attentes. Les réunions suivantes ce feront en vidéo conférence. Plusieurs groupes de travail sont proposés.

Commission tourisme : une fusion va être faite avec la commission culture et patrimoine

Commission GEMAPI : présentation et tour de table. Le point du ruissellement est abordé. Si cette compétence est prise par l'intercommunalité, il faudra avoir une réflexion sur son financement. La taxe GEMAPI à elle seule ne permet pas de financer les deux compétences.

Commission des chemins : le tour de certains chemins peu empruntés a été fait. Des travaux d'élagage sont à prévoir pour le printemps avec une équipe de bénévoles.

SMDEGTVO : élection du président.

PNR : travail sur les zones blanches pour la charte paysagère. Ces propositions seront présentées aux maires de chaque commune. Gestion des coteaux : réouverture de la côte Baheux. Pour les prairies calcicoles, le PNR pourrait prévoir un programme d'une pâture à moutons.

**Vous trouverez les procès verbaux
exhaustifs des conseils municipaux
sur le site officiel d'Amenucourt**



Commission sécurité : elle se divise en deux pôles l'un sécurité, l'autre gendarmerie. Vidéo protection : cette compétence doit être prise par la CCVVS. Cela permettra de débiter une étude. L'idée est, de créer un maillage de notre territoire afin de lutter contre l'incivilité et les petits délits.

Points divers

Proposition d'achat de panneaux de signalisation « radar fréquent » pour faire ralentir les véhicules sur la RD 37.

CCAS: achat de trois sapins. Un sera installé à la mairie et les deux autres à l'entrée de la salle des Fêtes. Pour les cadeaux pour les anciens, il a été décidé d'offrir au choix soit un bon cadeau pour un repas à l'auberge du Prieuré soit un panier garni. Les cadeaux seront déposés en mairie, ils pourront être récupérés sur rendez-vous en respectant les gestes barrières. Pour les enfants, le Père Noël apportera les cadeaux devant la salle des fêtes selon des créneaux horaires.

La subvention que nous avons demandée pour l'installation de la nouvelle chaudière de la mairie a été accordée. Une autre demande de subvention sera faite auprès du PNR afin compléter le financement de la chaudière à pellet.

Séance levée à 21h46

COMPTE RENDU du CM du 04/02/2021

Lecture de la lettre de démission de Véronique Favreau

Demande de subvention auprès du PNR pour la chaudière de la commune

Madame le Maire propose de demander la dotation auprès du PNR afin de financer les travaux de remplacement de chaudière pour un montant de 24 837.90 € TTC, soit 20 698.25€ HT suivant le devis de la société SAS Arnaud Plombier Chauffagiste.

Adoptée à l'unanimité

Demande de subvention auprès du PNR pour le remplacement des lanternes de l'éclairage public par du LED

Madame le Maire présente le dossier de demande de subvention auprès du PNR, pour le remplacement des lanternes de l'éclairage public par du LED

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déposer le dossier de demande de subvention auprès du PNR pour remplacer des lanternes par du LED pour un montant de 30 304.56€ TTC, soit 25 253.80€ HT.

Demande de subvention ARCC Voirie : aménagement et réfection de la voirie

Madame le Maire présente le programme ARCC Voirie afin de financer l'aménagement et la réfection de la voirie sur l'ensemble de la commune. Les travaux et le financement sont un plan pluriannuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité: de demander une subvention ARCC Voirie.

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal et Interdépartemental des Eaux de Bray et Lu

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des nouveaux statuts du syndicat. Ceux-ci ne prennent plus à leur charge la compétence incendie. Cette compétence est restituée aux communes membres. La vérification des bornes et cuves à incendies seront désormais à la charge des communes. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIIE de Bray et Lu.

Point sur l'avenir du SIGEL: la baisse constante des effectifs de l'école pose un problème au niveau de l'avenir de celle-ci et de son budget. Pour la rentrée des classes de 2021-2022 l'inspecteur d'académie prévoit la fermeture d'une classe. Ce qui pèse le plus sur le budget est le remboursement à la commune de la Roche Guyon du salaire de l'ATSEM. Chaque année les communes voient leur participation augmenter tout en ayant une diminution d'effectifs. Pour information, le seuil d'équilibre est de 80 élèves aujourd'hui il y en a 60, l'an prochain l'effectif diminue encore. La participation pour chaque commune s'élève aujourd'hui à 600 €/enfant pour les primaires et 615€/enfant pour les maternelles.

En 2020 le rattrapage du salaire de l'ATSEM a coûté 4200€ de plus à chaque commune. Pour équilibrer le budget 2021 une augmentation minimum de 120€ par enfant est dans un premier temps envisagée. A suivre.

Points sur les syndicats et commissions

SIIVE : le bureau a été réélu. Le syndicat présentera ses nouveaux statuts à la CCVVS qui devra les approuver. Ce syndicat sera maintenant un syndicat de bassin et prendra la dénomination de SMI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte).

Syndicat d'eau potable : le bureau a été élu. M. Bernard DURDANT a été élu vice-président chargé de la partie Eure.

SIERC : Présentation du programme des travaux pour les années 2021-2022.

SMIRTOM : les travaux de la déchetterie à plat de Vigny ont débuté.

Le coût financier de la pré-collecte est de 330 000€ par an pour l'ensemble du SMIRTOM et de 97 000€ pour la seule CCVVS. Ce coût doit être revu à la baisse pour que le coût de la TEOM par habitant reste stable. Il faut tendre à supprimer les pré-collectes. Pour le Développement Durable des composteurs seront proposés aux particuliers autour de 20€ (deux tailles différentes). La valorisation des bio-déchets doit être effective pour 2025.

CCVVS :

Tourisme : les ateliers de travail sont mis en place pour la déclaration de la taxe de séjour par internet. Une étude pour faire connaître « la bataille du Vexin »

Patrimoine : plusieurs idées sont lancées : projet de cinéma itinérant, création d'un conservatoire sur Magny en Vexin.

Sécurité : étude d'implantation de la vidéo surveillance. Pour Amenucourt quatre emplacements sont proposées les deux extrémités du village (côté Bray et Lu et Gasny), route du Chesnay et route de la Ravine.

Sénior : Le programme de vaccination pour les seniors de plus de 75 ans se situe au centre médical des Cordeliers à Magny en Vexin. Madame le Maire a informé les personnes concernées par courrier.

Points divers

Déchetterie de Gasny : Modification pour l'accès à la déchetterie. Les cartes faites en mairie ne seront plus valables à partir du 1^{er} mai.

Lavoir de Roconval : les travaux ont repris, le choix de l'enrochement a été privilégié. Les travaux devraient être finis pour fin avril.

Cimetière : les travaux doivent débuter incessamment.

Travaux ENEDIS : Sur les trois permis déposés deux doivent être refaits. L'entreprise doit remettre les lieux en état dès que le temps le permettra.

La séance est levée à 22h17



Si vous habitez à Amenucourt et que vous voulez faire connaître votre activité, cette page est pour vous.
Donnez nous les informations à faire paraître.

ATELIER DU BOSC



CHARPENTE
OSSATURE BOIS
MENUISERIE
TERRASSE

LEBARQUE Rémi
95510 AMENUCOURT

06 79 95 45 06
remilebarque@hotmail.fr

S.E.D
Deniel Damien
Alarme, domotie, neuf-rénovation
denieldamien@yahoo.fr
14 rte de St Léger
95510 AMENUCOURT
0699187047

LA GRANGE DES AULNAIES
Location de salle événementielle: particuliers, entreprises, associations, séminaires....
25 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT
01 34 79 70 75 / 06 82 68 61 02
grangedesaulnaies95@gmail.com

Ménage et Restauration

Christine POURRE
Hameau de Roconval
8 rue des Moulins
95510 AMENUCOURT

NOUNOU NATHALIE

www.nounou-top.fr/2025425
07 84 31 17 59

GASNY CONTRÔLE AUTOMOBILE

Bruno PANNEQUIN
www.gasny.controle.securitest.fr
Rte de Fourges-27620 GASNY
02 32 52 11 69

VEXIN SERVICES
ENTRETIEN EXTERIEUR
ET INTERIEUR
MR NOEL JULIEN
06 09 85 47 15
VEXINSERVICES95@GMAIL.COM

MILOU DOG's
Toilettage domicile
06 13 02 15 07
95510 AMENUCOURT



Aurélié Lebarque Maquilleuse professionnelle
06 88 62 60 95 aurelie-lebarque.fr

TERATER

Terrassement, démolition, assainissement, pavage,
location de bennes

DOUSSAINT JÉRÉMIE

18 rue des Moulins
95510 Amenucourt
Tél. : 09 64 13 09 62
Fax : 01 34 79 75 15

LES TROIS TABLIERS

Cuisine traditionnelle et traiteur
8 r des Moulins
95510 AMENUCOURT
06 82 34 93 36
les3tabliers@gmail.com

110 SERVICES

Sandrine GAUTIER
06 82 69 74 42
sandygautier@free.fr

Services à domicile



8 bis rue de Paris
à Gasny
02 32 52 11 12 et
10 r des arrières fossés
à Gaillon 02 32 69 12 98
n° agrément E17 027 00 11 0

ANIMIX 95

anime et illumine toutes vos soirées

07 86 37 30 43

www.animix95.com